



Lundi 23 janvier 2023

Redevance des ordures ménagères / REOM Envoi de l'avis des sommes à payer à l'ensemble des professionnels du territoire

En fin d'année dernière, les services de la Communauté de Communes ont effectué un important travail de mise à jour du fichier des redevables "professionnels" concernés par la redevance des ordures ménagères dans les Montagnes du Giffre

Cette tâche a permis une consolidation du fichier dont dispose la Communauté de Communes et la création d'un nombre considérable de nouveaux profils. **C'est pourquoi en janvier 2023, de nombreux professionnels ont reçu (ou vont recevoir) un avis des sommes à payer pour la première fois depuis l'existence de leur entreprise.**

Malgré tout, ce travail de mise à jour a entraîné un retard dans l'envoi de la facturation, ce qui explique que les professionnels reçoivent actuellement leur facture pour l'année 2022 - les factures sont généralement envoyées en fin d'année.

Tous les professionnels du territoire sont assujettis à la redevance

Pour rappel, **la redevance des ordures ménagères permet de financer le service public de collecte et de traitement des déchets sur les huit communes du territoire.** Son montant - fixé chaque année par les élus du conseil communautaire (délibérations disponibles sur www.montagnesdugiffre.fr) - prend en compte les coûts du service de gestion des déchets, après déduction des recettes diverses comme la revente des produits recyclés et les diverses aides des éco-organismes.

La redevance est payable une fois par an par tout usager produisant des déchets et bénéficiant du service qu'il s'agisse d'un ménage, d'une administration, d'un commerce ou d'une entreprise. Dans le cas des entreprises, **tous les professionnels des Montagnes du Giffre sont destinataires d'une facture, quelle que soit leur situation** (statut juridique, taille, nombre de salariés...).

En cas de réclamation... privilégiez le formulaire !

En cas d'erreur(s) ou de question(s) sur votre facture, le service de facturation de la redevance des ordures ménagères est votre disposition.

Il est vivement recommandé de privilégier le formulaire de réclamation disponible :

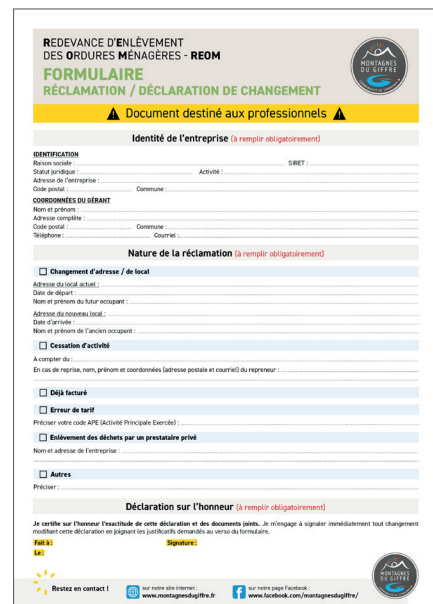
- en version pdf sur www.montagnesdugiffre.fr
- ou en version papier auprès de la Communauté de Communes.

Vous pouvez aussi joindre le service :

- par courriel : reom@montagnesdugiffre.fr
- ou par téléphone : 04 50 47 62 00 (aux horaires d'ouverture au public : lundi et jeudi 9h/12h et 13h30/17h ; mardi 13h30/17h ; mercredi et vendredi 9h/12h.

Les demandes et les réclamations font l'objet d'un traitement par ordre d'arrivée chronologique.

Les délais évoluant en fonction de l'afflux des demandes, la Communauté de Communes met tout en œuvre pour réduire au maximum les délais de traitement.



REDEVANCE D'ENLÈVEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES - REOM
FORMULAIRE
RÉCLAMATION / DÉCLARATION DE CHANGEMENT

Document destiné aux professionnels

Identité de l'entreprise (à remplir obligatoirement)

IDENTIFICATION
Raison sociale : _____ SIRET : _____
Statut juridique : _____ Activité : _____
Adresse de l'entreprise : _____
Code postal : _____ Commune : _____

COORDONNÉES DU TITULAIRE
Nom et prénom : _____
Adresse complète : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Nature de la réclamation (à remplir obligatoirement)

Changement d'adresse / de local
Adresse du local actuel : _____
Date de départ : _____
Nom et prénom du futur occupant : _____
Adresse du nouveau local : _____
Date d'arrivée : _____
Nom et prénom de l'ancien occupant : _____

Cessation d'activité
A compter de : _____
En cas de reprise, nom, prénom et coordonnées (adresse postale et courriel) du reprenant : _____

Déjà facturé

Erreur de tarif
Préciser votre code APE (Activité Principale Exercée) : _____

Enlèvement des déchets par un prestataire privé
Nom et adresse de l'entreprise : _____

Autres
Préciser : _____

Déclaration sur l'honneur (à remplir obligatoirement)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration en joignant les justificatifs demandés au verso du formulaire.

SAISIR **SIGNER**

Restez en contact !
sur notre site internet : www.montagnesdugiffre.fr
sur notre page Facebook : www.facebook.com/montagnesdugiffre/